

BULLETIN D'ADHÉSION DONATEUR DE MATERIEL MEDICAL



VOTRE STRUCTURE

Nom :

Activité :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Type :

☐ Groupement hospitalier

☐ Laboratoire

☐ Association

☐ Groupement de cliniques

☐ Praticien libéral

☐ EHPAD, IME

☐ CHU, CHR, CHS, CH

☐ Établissement scolaire

☐ Particulier

☐ Clinique privée

☐ Entreprise

☐ Autre – Précisez:

VOS COORDONNEES

Nom et prénom :

Fonction :

Tél (ligne directe ou poste) : Téléphone portable :

E-mail :

DESCRIPTIF DE VOS OFFRES DE DON

Indiquez la désignation des matériels, la marque, le modèle, l'état général et joignez des photos si possible.

.....
.....
.....
.....
.....

Délai maximum de stockage :

VOTRE ADHESION ANNUELLE

La cotisation d'adhésion qui vous est demandée permet de soutenir les actions de notre ONG et de contribuer aux frais de collecte et de préparation au réemploi des matériels que vous donnez.

Montant de la cotisation d'adhésion :

- Groupement hospitalier, groupement de cliniques : minimum 400€

- Hôpital public, clinique privée, entreprise : minimum 200€

- Laboratoire, praticien libéral, institut de formation, association, EHPAD, IME, autres : minimum 60€

- Particulier : minimum 30€

Mode de règlement :

☐ Chèque à l'ordre de Humatem

☐ Espèces

☐ Virement (sur demande, un RIB vous sera envoyé)

☐ Je souhaite bénéficier d'un reçu fiscal ouvrant droit à une réduction d'impôt sur la base de la cotisation d'adhésion.

☐ J'autorise Humatem à mentionner sur ses outils de communication l'implication de ma structure en tant que donateur de matériel médical (site internet, lettre de liaison, page Facebook, LinkedIn, Instagram, etc.).

☐ Je souhaite recevoir la lettre de liaison d'Humatem.

Date :

Signature :

Cachet :

En tant que membre adhérent, vous êtes invité à nos assemblées générales.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, tout membre adhérent dispose des droits d'opposition (art. 26 de la loi), d'accès (art. 34 à 38 de la loi) et de rectification (art. 36 de la loi) des données le concernant.